

Commune de Foucherans

Août

2014

N°4

Informations

Municipales

Secrétariat de mairie

Tel : 03 81 86 78 57

Mail : mairie.foucherans25@gmail.com

Permanences :

Mardi de 16 h 30 à 18 h 00

Jeudi de 16 h 30 à 18 h 00

Samedi de 9 h 00 à 11 h 30

Foucherans

Foucherans

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014

CONVENTION D'ADHESION SYDED – COMMUNE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SYDED (Syndicat mixte d'Energies du Doubs) intervient dans les principaux domaines d'activités suivants :

- la gestion de la concession de distribution publique d'électricité,
- la maîtrise d'ouvrage des travaux dans le secteur des réseaux « secs »,
- l'assistance technique et administrative des communes dans l'éclairage public,
- la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Il propose à l'ensemble des communes du territoire du Pays Loue-Lison, un conseil en énergie partagée, dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé qui effectuera un diagnostic sur les problématiques énergétiques de la commune, en particulier sur l'éclairage public. Le financement de cette étude est pris en charge par la région de Franche-Comté et l'ADEME. Il n'est pas demandé de participation financière à la commune.

Pour s'assurer de ce service, il convient d'établir une convention d'adhésion définissant les engagements du SYDED et de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

DESIGNATION DES CONSEILLERS AUX COMMISSIONS DE LA C.C.P.O.

Le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes commissions créées à la Communauté de Communes du Pays d'Ornans et ouvertes aux conseillers municipaux des communes-membres.

Les représentants de la commune dans les commissions sont :

- **Christina VIEILLE dans la commission 1** : Tourisme et économie touristique – Gestion de l'espace ludique et touristique – Office de tourisme – Taxe de séjour – Contrat de station - Sport
- **Anne VAUCHIER dans la commission 2** : Action sociale – Castel Saint Denis – Emploi – Accueil des gens du voyage – Photothèque intercommunale
- **Jean-Luc CORBET dans la commission 3** : Voirie / Réseaux – Plan de circulation – Aménagement foncier de l'espace, documents de planification
- **Nicolas DEMOLY dans la commission 4** : Développement économique – Logement / Cadre de vie – Ecole de Musique Intercommunale du Pays d'Ornans – Equipements d'intérêts communautaires – Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique
- **Jacques MONIOTTE dans la commission 5** : Finances – Budgets – Fiscalité – Prospectives – Dettes – Déchets ménagers / Redevance incitative

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EDUCATION 2000

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical d'Education 2000 a délibéré favorablement sur une modification de ses statuts. Cette modification consiste à porter à quatre (4) le nombre de titulaires délégués par commune.

Cette décision a été prise au regard des compétences exercées par le syndicat et de l'impact financier sur le budget des communes.

Ainsi, l'article 4 alinéa3 sera rédigé comme suit : « Chaque commune est représentée au sein du comité par quatre délégués ».

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette modification statutaire.

MARQUAGE AU SOL : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de refaire le marquage au sol des rues du village. Pour cela, 2 devis ont été demandés et leurs offres s'établissent comme suit :

- Entreprise SNM : 2 548,20 € HT
- Entreprise AXIMUM : 2 103,75 € HT

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de retenir la société AXIMUM.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

ELECTION DU DELEGUE DE LA COMMUNE POUR L'ELECTION SENATORIALE

Par vote à bulletin secret, le Conseil Municipal a désigné Jacques MONIOTTE comme délégué de la commune pour l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014.

Votants : 10 – Bulletins blancs : 2 - Jacques MONIOTTE : 8 voix

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2014

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORNANS

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la CCPO a délibéré favorablement sur une modification de ses statuts. Cette modification concerne la suppression de l'article 6 définissant la composition du bureau.

Chaque commune-membre de la CCPO doit, à son tour, délibérer sur cette modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère favorablement sur la modification des statuts de la CCPO.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES POSTES DE REFOULEMENT (JARDY-PRALOT)

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'actuellement, un contrat est passé avec la société Gaz et Eaux pour l'entretien du poste de refoulement du Jardy. Ce contrat arrive à échéance et il convient de le renouveler.

Le Maire indique que le poste de relevage du Pralot fait l'objet également d'un contrat d'entretien avec la société Gaz et Eaux. Il a donc été demandé à la société Gaz et Eaux d'établir un seul contrat pour les 2 postes. Le montant annuel de ce contrat est fixé à 1 640 € HT.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le nouveau contrat avec la société Gaz et Eaux.

REMISE EN ETAT D'UN CHEMIN RURAL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la part de la commune de Bonnevaux le Prieuré pour réaliser une remise en état du chemin rural, qui relie la voie communale Foucherans-Bonnevaux à la route de Charbonnières (CD 280).

Après une visite sur place avec l'ensemble du Conseil, il a été constaté que ce chemin est en très mauvais état.

Le Maire précise que 2 solutions sont envisageables :

- 1°) effectuer un rebouchage des trous en tout-venant avec une émulsion bitumée,
- 2°) refaire un profilage du chemin et mise en œuvre d'un enduit sur toute la longueur.

Pour la 1ère solution, un devis a été demandé aux Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) : le devis est composé de 2 parties : la prestation d'insertion pour 2 350 € TTC, l'achat de matériaux réalisé par la commune 4 045,86 € TTC.

Pour la 2ème solution, l'estimation se situe entre 30 000 et 40 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour réaliser la 1ère solution et autorise le Maire à passer commande de ces travaux auprès des CDEI.

AMENAGEMENTS DE SECURITE DANS LE VILLAGE

Jean-Luc VERSET fait le compte-rendu des réflexions émises par le groupe de travail constitué pour la sécurité dans le village :

- créer un trottoir reliant le lotissement du Jardy à la micro-crèche le long du CD 112 E,
- aménager le carrefour rue de l'Ecole / CD112 (espace trop large) ; une proposition est faite pour n'autoriser que la sortie sur le CD,
- comment rendre accessible le passage entre l'abribus et la mairie ?

Le 1er Adjoint indique que suite à ces réflexions, des contacts ont été pris avec le technicien de la CCPO pour concrétiser les 2 premières réflexions et le responsable des routes du Conseil Général pour valider nos propositions.

Les projets établis sont présentés au Conseil Municipal. La création d'un trottoir est estimée à 7 510 € HT et l'aménagement du carrefour à 10 700 € HT, hors signalisation. Ces projets bénéficient d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 29 %. Les travaux pourront éventuellement être engagés à compter d'octobre 2014.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les deux projets d'aménagement,
- valide le plan de financement : 29 % de subvention, le reste sur fonds propres,
- autorise le Maire à établir les dossiers de demandes de subvention,
- autorise le Maire à demander l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention,
- autorise le Maire à engager la procédure de consultation auprès des entreprises.

SPANC : CONTROLES INITIAUX – VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société VEOLIA a réalisé une grande partie des diagnostics des systèmes d'assainissement individuels (83 sur 93 systèmes à contrôler). Deux installations sont classées non-conformes avec des risques sanitaires sur l'environnement (mise aux normes à faire dans l'année). Douze fosses septiques doivent faire l'objet d'une vidange.

Au vu de ces conclusions, la commune, dans un rôle de « facilitateur » a consulté plusieurs entreprises afin d'obtenir des offres intéressantes dans le cadre du regroupement des vidanges. Nous proposons donc de confier ces prestations à la société T.A. CLERC qui nous a fait la meilleure offre.

Une note d'information et un bon de commande sont annexés à ce compte-rendu.

CONTRAT DE VISITES PERIODIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le 1er Adjoint rappelle que la commune possède trois bâtiments recevant du public (ERP) soumis aux contrôles réglementaires : l'église, le musée-gîte et la salle polyvalente.

Les types de contrôles obligatoires à faire réaliser par des organismes agréés concernent :

- le contrôle annuel des installations électriques des trois bâtiments,
- le contrôle annuel des installations gaz et alarme incendie à la salle polyvalente,
- le contrôle triennal du Système Sécurité Incendie du gîte (locaux à sommeil).

Un contrat avait été souscrit en septembre 2007 avec le bureau VERITAS pour les contrôles électricité et le contrôle triennal SSI. Ce contrat a été résilié le 6 juin 2014.

Une nouvelle consultation a été engagée auprès de 3 organismes agréés et leurs offres sont les suivantes :

Organismes consultés	Visite annuelle électricité - Eglise / Musée-Gîte / Salle polyvalente	Visite triennale SSI - Gîte	Visite annuelle gaz + alarme - Salle polyvalente
APAVE	600,00 € HT Ferme sur 4 ans	210,00 € HT	170,00 € HT
VERITAS	959,36 € HT révisable dès la 1ère année	527,24 € HT	184,00 € HT
SOCOTEC	710,00 € HT révisable dès le 1ère année	280,00 € HT	230,00 € HT
ANCIEN CONTRAT VERITAS – Coût payé en 2014	904,40 € HT	527,64 € HT	Prestations non contractées

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre proposée par le bureau APAVE et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX ENTRETIEN ONF

Après la visite effectuée sur le terrain avec les techniciens de l'ONF afin de visualiser concrètement les travaux d'entretien pour l'exercice budgétaire 2014, il est décidé de répondre favorablement à la proposition faite par l'ONF à l'exception des cloisonnements dans les parcelles 25 et 26 qui ne seront pas réalisés.

Ainsi les travaux à réaliser concernent :

- dans les parcelles 25 et 26 : dégagement des jeunes pousses de chênes et essences remarquables afin de favoriser leur croissance pour un montant de 7 803 € HT,
- dans la parcelle 28 : dégagement pour un montant de 1 546 € HT,
- dans la parcelle 1 : dégagement pour un montant de 1 236 € HT.

INFORMATIONS GENERALES

URBANISME

Permis de construire accordés :

- n° 02/14 à M. François BOURRIOT pour l'agrandissement de leur maison d'habitation au 13 rue du Pralot

Déclarations préalables accordées :

- n° 03/14 à M. Jean-Marie VALLET pour l'installation de panneaux photo-générateurs au 4 rue de l'Eglise

- n° 04/14 à M. Raymond KOLLY pour la réfection du toit au 10 rue du Fiètre

- n° 05/14 à M. Patrick CONCET pour l'installation de panneaux photo-générateurs au 8 C rue de la Croix

- n° 06/14 à M. Rémy RAT pour la division de parcelle au 3 rue du Pertuis

- n° 07/14 à Mme Murielle SANTIQUET-LOUP pour la division de parcelle rue du Pralot

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Par décision en date du 7 juillet 2014, Mme l'Administratrice Générale des Finances Publiques a établi la liste des contribuables désignés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Commissaires Titulaires :

- M. DEVILLERS Alain

- Mme LEPOIRE Carine

- M. VAUCHIER Jean-Marie

- M. VAUTIER Jacques

- M. OUDET François

- M. DEVILLERS René

Commissaires Suppléants :

- M. BELPOIS Claude

- Mme DEVILLERS Monique

- M. CLEMENT Claude

- Mme HUMBERT Annie

- M. ROBARDET Gilles

- M. MERIGOUX Bernard

DISTRIBUTION DU COURRIER

Les services de la poste ont engagé des contacts auprès des usagers afin de remédier à certains problèmes afférents à la distribution du courrier.

Nous renouvelons leur demande, à savoir :

- installation d'une boîte aux lettres normalisée en limite de propriété,

- indication des personnes résidant dans le foyer.

AFFOUAGE

A compter du lundi 1er septembre 2014, les barrières du bois de Sante seront fermées.

Les inscriptions pour l'affouage auront lieu du jeudi 4 septembre et le mardi 30 septembre 2014 (voir information jointe).

IMPOTS

Vous trouverez ci-joint un document transmis par la Direction Régionale des Finances Publiques de Franche-Comté concernant le paiement des impôts.

DATES A RETENIR

- ▶ Dimanche 31 août : Brocante sur le champ de Foire (information jointe)
- ▶ Vous trouverez ci-joint le **calendrier concernant les randonnées organisées les lundis** (tous les quinze jours)

INFORMATION MUNICIPALE PAR INTERNET

Afin de vous informer au plus vite de tous les événements concernant la commune (intervention de voirie, coupure d'électricité, de réseau d'eau...), et d'éviter l'utilisation du papier, nous souhaitons utiliser l'outil internet. Merci de bien vouloir nous communiquer votre adresse de messagerie :

➔ soit par internet : mairie.foucherans25@gmail.com (indiquer nom et prénom s'ils ne sont pas identifiables sur l'adresse)

➔ soit en utilisant le coupon réponse ci-joint (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou au secrétariat).

Nota : Votre adresse reste confidentielle et ne sera pas communiquée aux tiers.

✂-----

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE MAIL : _____